

COMMUNIQUE DE PRESSE

## **La Caisse des dépôts et le Groupe Caisse d'Epargne signent l'accord définitif de refondation de leur partenariat**

*Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2004*

Francis Mayer, directeur général de la Caisse des dépôts, et Charles Milhaud, président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE), ont officialisé aujourd'hui, en présence de Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, leur accord sur la refondation du partenariat entre les deux groupes. Il fait l'objet d'un pacte d'actionnaires conclu pour sept ans et renouvelable par tacite reconduction par période de cinq ans.

Aux termes de cet accord, la Caisse des dépôts apporte à la CNCE sa participation dans la Compagnie financière Eulia (50,1 %) et dans sa filiale de banque d'investissement et de gestion d'actifs CDC IXIS (43,55 %). Grâce à ces apports, le Groupe Caisse d'Epargne devient une banque universelle dont la Caisse des dépôts est le partenaire stratégique à travers sa participation à 35 % dans le capital de la CNCE, aux côtés des Caisses d'Epargne. Cette nouvelle banque universelle, forte de 55 000 collaborateurs, est désormais présente sur toutes les grandes places financières mondiales, avec des positions leader dans les activités de détail sur le marché français.

Cet accord consolide durablement le partenariat entre les deux groupes qui s'engagent à maintenir l'équilibre actionnarial au sein de la CNCE jusqu'à son éventuelle introduction en Bourse. Il clarifie leurs rôles respectifs au sein du nouvel ensemble :

- La CNCE, dont l'actionnariat est détenu à 65 % par les Caisses d'Epargne et à 35 % par la Caisse des dépôts, renforce son triple rôle : celui, traditionnel, de chef de réseau pour toutes les entreprises constituant le Groupe Caisse d'Epargne élargi ; celui de banque du Groupe avec une activité propre ; une fonction, enfin, de holding pour les filiales qu'elle détient directement\*. Elle pilote donc directement les métiers de banque de détail et ceux de banque d'investissement principalement incarnés par Ixis.
- La Caisse des dépôts conforte son rôle d'actionnaire stratégique de la CNCE et son rôle d'investisseur à long terme à travers la reprise en direct des portefeuilles pour compte propre de CDC IXIS (actions cotées, capital-investissement, actifs immobiliers), soit 3,4 Md€.

Le montage financier de l'opération a conduit à l'émission réservée au profit de la CNCE de certificats coopératifs d'investissement de la part des 29 Caisses d'Epargne métropolitaines pour un montant de 3,3 Md€. Après l'émission de ces CCI, la CNCE détient une participation de 20 % dans leur capital. La CNCE, directement, et la Caisse des dépôts, à travers sa participation au sein de la Caisse Nationale, sont ainsi intéressées à l'activité des Caisses d'Epargne qui génèrent aujourd'hui plus de 65 % des résultats du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre du nouvel ensemble, les décisions les plus importantes seront prises en commun, notamment dans la phase initiale des trois premières années du pacte d'actionnaires : approbation du projet stratégique, principaux investissements et nominations des dirigeants des principales filiales du Groupe Caisse d'Epargne.

Dès l'annonce du projet, le 24 juillet 2003, les trois agences de notation ont marqué de manière unanime leur appréciation du projet Refondation par une confirmation des notes d'émission de la CNCE et de leur caractère stable, au plus haut niveau des banques françaises.

Charles Milhaud et Francis Mayer se sont félicités du climat de franchise et de confiance réciproque qui a présidé à toutes les négociations concrétisées par la signature des accords définitifs. « *En s'inscrivant dans la durée et en clarifiant les rôles respectifs des deux partenaires, c'est un accord équilibré et pérenne qui a été signé aujourd'hui* ». Les intérêts patrimoniaux et stratégiques de la Caisse des dépôts sont préservés, conformément à l'engagement pris par son directeur général, et comme en témoigne l'avis favorable émis le 26 mai dernier par la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts. Le Groupe Caisse d'Epargne va désormais poursuivre l'intégration des équipes et le développement des synergies entre les entreprises et les métiers de la nouvelle banque universelle qu'il constitue.

\* Parmi les principales filiales du Groupe Caisse d'Epargne dans sa nouvelle dimension : Crédit Foncier-Entenial, Banque Sanpaolo, Ixis.

#### **Contacts :**

CNCE :  
Anne-Sophie Jourdain - tél. : 01 58 40 41 54  
Christine Françoise - tél. : 01 58 40 46 57  
e-mail : [presse@cnce.caisse-epargne.fr](mailto:presse@cnce.caisse-epargne.fr)

[www.groupe.caisse-epargne.com](http://www.groupe.caisse-epargne.com)

Caisse des dépôts :  
Philippe Puyau – tél : 01 58 50 40 00  
e-mail : [philippe.puyau@caissedesdepots.fr](mailto:philippe.puyau@caissedesdepots.fr)

[www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)